



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Classification des exploitations selon leur résultat brut d'exploitation en 1967

Pierre Greiner, Jean Sébillotte

Résumé

L'étude menée par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture, vise à améliorer la connaissance des revenus au niveau des catégories d'exploitations agricoles, en utilisant les informations déjà fournies par les comptes économiques de l'agriculture aux niveaux national et départemental.

L'approche des revenus par interrogation directe de type « Réseau Comptable », étant encore limitée dans sa représentativité statistique, on a donc fait appel au calcul indirect. La méthode consiste à répartir entre les exploitations agricoles recensées en 1967, les différents postes de recettes et de dépenses des comptes, proportionnellement aux surfaces cultivées par chaque exploitation, aux élevages pratiqués ou à diverses clés de répartition tenant compte au mieux de la situation de chaque entreprise.

En dépit du caractère exploratoire de la méthode, qui sera d'ailleurs améliorée en vue d'être appliquée à l'année 1970, ces résultats constituent une représentation correcte et intéressante des disparités de revenus et de situation économique des diverses catégories d'agriculteurs.

Citer ce document / Cite this document :

Greiner Pierre, Sébillotte Jean. Classification des exploitations selon leur résultat brut d'exploitation en 1967. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 85-97;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2193>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2193

Fichier pdf généré le 08/05/2018

CLASSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUIVANT LEUR RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION EN 1967 (*)

L'étude menée par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture, vise à améliorer la connaissance des revenus au niveau des catégories d'exploitations agricoles, en utilisant les informations déjà fournies par les comptes économiques de l'agriculture aux niveaux national et départemental.

L'approche des revenus par interrogation directe de type « Réseau Comptable », étant encore limitée dans sa représentativité statistique, on a donc fait appel au calcul indirect. La méthode consiste à répartir entre les exploitations agricoles recensées en 1967, les différents postes de recettes et de dépenses des comptes, proportionnellement aux surfaces cultivées par chaque exploitation, aux élevages pratiqués ou à diverses clés de répartition tenant compte au mieux de la situation de chaque entreprise.

En dépit du caractère exploratoire de la méthode, qui sera d'ailleurs améliorée en vue d'être appliquée à l'année 1970, ces résultats constituent une représentation correcte et intéressante des disparités de revenus et de situation économique des diverses catégories d'agriculteurs.

I — METHODOLOGIE GENERALE

On sait que la statistique des exploitations agricoles françaises, au contraire de la statistique des entreprises industrielles ou des statistiques agricoles de certains pays plus avancés en ce domaine, ne fournit pas de résultats en termes de flux monétaires (1). Cette situation, due pour l'essentiel à la faible diffusion de la comptabilité dans les exploitations agricoles et à la faible réceptivité des exploitants à l'égard d'investigations statistiques détaillées, prive les responsables de l'agriculture d'informations indispensables sur les revenus par catégories d'exploitations, les structures de production, etc...

* La méthode utilisée pour cette détermination indirecte du revenu des exploitations agricoles s'inspire très largement d'une étude méthodologique réalisée en 1969 par Pierre GREINER, administrateur à l'INSEE, chef de la division « Etudes et Recherches » du SCEES, et Jean SEBILLOTTE, actuellement chef de division au CNASEA, pour le compte de l'Office Statistique des Communautés Européennes.

Cette méthode a été précisée et développée, compte tenu des statistiques existantes, et mise en œuvre au sein de la Division « Etudes et Recherches » du SCEES, par Pierre Greiner, chef de division et Bernard Perillat, chargé de mission.

(1) Le Réseau d'Informations Comptables Agricoles dont les résultats pour 1968 sont en cours de parution, ne touche en effet qu'une fraction réduite des exploitations (3.000 environ) dont la représentativité statistique pose d'ailleurs certains problèmes.

Pour tenter de remédier en partie à cet état de choses, une étude a été entreprise dans le cadre de l'enquête sur les structures agricoles de 1967. Cette étude vise à **estimer de manière indirecte : les ressources, les dépenses et les résultats économiques des exploitations**. Les principales caractéristiques, les objectifs et les limites de ce travail sont présentés ici.

La Commission de l'Agriculture du VI^e Plan a vivement insisté sur la nécessité de disposer d'informations sur les revenus par catégories d'agriculteurs; son groupe technique et son groupe statistique ont souligné l'intérêt de cette opération pour parvenir à ces informations. Par ailleurs, la Commission de l'Information Economique du VI^e Plan a classé cette étude parmi les opérations prioritaires en raison de l'intérêt qu'elle présente pour la connaissance des revenus des non salariés.

BREF EXPOSE DE LA METHODE RETENUE

Décontraction des comptes économiques

La méthode s'appuie sur l'existence, outre la comptabilité nationale agricole, des travaux récents de régionalisation des comptes.

Dans un premier temps, la méthode consiste à décontracter la valeur de chaque poste national entre 94 départements français, afin d'ob-

tenir une comptabilité macro-économique départementale cohérente avec la comptabilité nationale.

Dans un second temps, chaque poste départemental est à son tour décontracté entre les exploitations agricoles enquêtées en 1967 qui pratiquent la culture ou l'élevage correspondant, proportionnellement au nombre d'hectares cultivés, ou au nombre d'animaux détenus, ou à des clés de répartition synthétiques calculées à partir de ces nombres dans certains cas plus complexes, ou enfin à certaines informations quantitatives impliquant l'existence des dépenses correspondantes pour les postes de charges.

Principales hypothèses de cette méthode

Les hypothèses impliquées par cette procédure sont assez évidentes et en limiteraient considérablement l'intérêt s'il n'était apporté certaines améliorations à la méthode générale exposée ci-dessus. Ces hypothèses peuvent être regroupées en deux ordres de difficultés :

— tout d'abord, la méthode conduit à affecter à toutes les exploitations d'un même département la même valeur à l'hectare ou à la tête d'animal. Elle implique donc une certaine uniformisation des conditions dans lesquelles sont gérées les exploitations et l'abandon d'une grande partie des dispersions qui existent dans la réalité. De ce fait, les flux de recettes et de dépenses affectés à chaque unité correspondent à des **situations moyennes** ou à des **potentialités** plus qu'à des réalités effectives.

— la seconde difficulté tient à la différence existant entre les comptes économiques nationaux ou départementaux qui constituent le point de départ des calculs, et la comptabilité individuelle de chaque entreprise à laquelle on s'efforce de parvenir.

La production finale saisie par les comptes correspond approximativement à une **production commercialisée** nette des produits agricoles consommés sur les exploitations productrices elles-mêmes (**autofournitures**) ou échangés entre les exploitations (**intraconsommation**). Or les hectares cultivés ou les animaux détenus constituent, eux, des indicateurs de la **production totale**. Il n'est donc pas admissible de décontracter brutalement la production finale proportionnellement à des potentialités de production totale.

Pour ces diverses raisons, il s'avère nécessaire de se rapprocher de la réalité en diversifiant le traitement sur de nombreux points.

L'utilisation du matériel électronique, rendant possible la prise en compte de toutes les informations recueillies sur chaque exploitation, permet de résoudre partiellement certaines de ces difficultés.

Prise en compte des disparités entre exploitations

Il convient de remarquer tout d'abord que l'égalité des valeurs à l'hectare n'est admise qu'entre les exploitations d'un même département. Ainsi les disparités interdépartementales de rendements, de qualités des produits, de prix, etc... sont préservées dans l'ensemble.

En outre, il est possible de tenir compte de certaines variations de rendement, ou d'économies d'échelle, lorsque celles-ci dépendent d'éléments qui ont été recueillis dans le questionnaire de l'enquête, et lorsque la nature de leur liaison avec le rendement a pu être statistiquement décelée et mesurée. C'est le cas de la taille de l'exploitation pour les céréales. Cette possibilité, qui n'a pas été beaucoup utilisée pour le travail mené sur l'année 1967, sera par contre fortement développée à l'occasion de la nouvelle opération prévue pour 1970 (voir ci-dessous) pour laquelle on compte avoir systématiquement recours à des échelles de rendement infra-départementales, par régions agricoles ou par catégories d'exploitations.

Par contre il n'est pas possible de tenir compte d'éléments comme l'habileté ou la technicité du chef d'exploitation ou la fertilité des terres qui en raison de leur nature, n'ont pas été pris en compte par l'enquête.

Prise en compte de certaines autofournitures

L'essentiel des autofournitures est constitué par la fourniture aux animaux de productions végétales produites sur l'exploitation. On admet l'**hypothèse** qu'en ce domaine, **chaque exploitant essaie de subvenir aux besoins de son troupeau en utilisant en priorité les ressources de son exploitation**. La méthode utilisée consiste à rapprocher dans chaque exploitation les disponibilités constituées par l'herbe, les céréales, les pommes de terre et les cultures fourragères produites (exprimées grossièrement en unités fourragères : UF) et les besoins alimentaires des diverses espèces animales présentes, eux-mêmes exprimés en Unités Gros Bétail (1 UGB = 3.000 UF).

Cette comparaison est effectuée successivement pour chaque espèce animale et pour les

diverses catégories de nourriture disponibles, en s'efforçant au moyen d'un programme assez complexe d'adapter au mieux les disponibilités aux besoins. Un certain nombre d'hypothèses représentées par des coefficients quantitatifs, sont introduites de manière à tenir compte au mieux des **contraintes zootechniques** (équilibre des rations) et des **comportements effectifs des agriculteurs** tels qu'ils résultent des résultats des enquêtes statistiques sur les cheptels bovin et porcin.

Au terme de cette phase où une partie des productions végétales a été affectée à la nourriture des animaux :

— le reste des besoins animaux non couverts par l'autofourniture sert à la décontraction des charges d'aliments du bétail achetés,

— le reste des céréales ou des pommes de terre sert à la décontraction de la production finale de ces produits.

Les hypothèses introduites à cette occasion pourront d'ailleurs ultérieurement être développées et diversifiées dans le sens d'une régionalisation et d'une meilleure adaptation aux types d'élevages.

Prise en compte des intraconsommations

La difficulté du problème provient du fait que la production agricole finale retracée par les comptes nationaux est un **agrégat consolidé** ; les ventes de produits agricoles faites par certaines exploitations à d'autres, sont compensées par les achats de ces dernières de sorte qu'au niveau macro-économique national le solde à décontracter est nul ou quasi nul. Là encore, l'apport de l'échelon départemental s'avère précieux car les productions finales départementales font apparaître les départements acheteurs de certains produits et les départements vendeurs.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne par exemple certaines semences (horticoles notamment), il a été possible de décontracter les ventes de semences de chaque département entre les exploitations pratiquant la culture de ces semences, et les achats de semences du département entre toutes les exploitations pratiquant la culture correspondante.

En ce qui concerne les **intraconsommations d'animaux** qui sont les plus importantes, une solution parfaitement satisfaisante n'a pu être trouvée en raison de la difficulté qu'il y avait à déduire le mode de conduite du troupeau à partir des renseignements purement statiques recueillis sur la structure du cheptel présent

au passage de l'enquêteur. On a donc décontracté le solde (vente — achats) de chaque poste départemental de production de viande proportionnellement au **cheptel présent**, en tenant compte du fait que certaines catégories d'animaux sont destinées à la boucherie alors que d'autres ne participent à la production de viande qu'à l'occasion des réformes. Ceci implique d'admettre que tous les agriculteurs d'un même département participent de la même façon à l'intraconsommation.

Décontraction des charges d'exploitation

Cette décontraction pose un problème particulier car on ne dispose pas, en matière de charges, de statistiques départementales aussi abondantes que pour les recettes. De plus, peu d'informations existent au niveau de chaque exploitation qui soient directement caractéristiques des charges supportées (mis à part la charge en main-d'œuvre salariée). On a cependant retenu la même démarche que pour les recettes à savoir : une première décontraction géographique de chaque flux de dépenses proportionnellement aux statistiques départementales ou régionales disponibles, suivie d'une décontraction de chaque poste ainsi régionalisé entre les exploitations, proportionnellement à certains critères individuels qui ont paru être les meilleurs indicateurs.

C'est ainsi par exemple qu'on a retenu :

— pour décontracter les charges d'aliments du bétail, le reliquat des besoins énergétiques des animaux non couverts par l'autofourniture (cf. ci-dessus) ;

— pour décontracter les charges en carburant et en entretien de matériel, un indice de mécanisation tenant compte des divers matériels utilisés ;

— etc...

Là également, les hypothèses très grossières faites en 1967 seront améliorées et différenciées à l'occasion de l'opération prévue pour 1970.

Possibilités d'amélioration par approximations successives

Il serait parfaitement possible, sans remettre en cause le principe général de la méthode, d'adapter mieux les hypothèses aux réalités locales, de les moduler selon les régions, voire certains groupes d'exploitations objectivement définis, etc... Ces améliorations doivent cependant être conçues comme des raffinements à apporter à la méthode **sur la base d'une criti-**

que des premiers résultats. Une telle critique sera facilitée par la sortie de résultats intermédiaires faisant apparaître les points faibles du traitement actuel (défauts de cohérence, non respect des bilans d'utilisation de certaines productions, etc...). Il convient cependant de préciser que, pour des raisons de coût, les améliorations qui pourront apparaître nécessaires à l'examen des résultats actuels, ne pourront vraisemblablement intervenir que dans un travail ultérieur sur l'année 1970.

UTILISATION DES RESULTATS

Limites et avantages d'une approche individuelle de chaque exploitation

La caractéristique essentielle de la méthode retenue étant la prise en compte individuelle de chaque exploitation (qui a pour corollaire le traitement individuel de chaque flux de recettes et dépenses), elle conduit donc à la **détermination pour chacune des quelque 350.000 exploitations de l'enquête d'un compte détaillé complet** et d'un résultat brut d'exploitation. Le choix de cette procédure ne s'explique nullement par une volonté d'obtenir un **niveau de détail** illusoire, mais résulte au contraire de la décision d'adapter au mieux le traitement et les hypothèses à l'état de la documentation disponible. Il n'est donc pas question d'attribuer aux résultats individuels une valeur qu'ils n'ont pas : ils ne sauraient être valablement utilisés **qu'après regroupement par vastes catégories statistiques.**

Par contre, l'avantage de l'approche individuelle apparaît cependant en ce que les **regroupements** qui serviront de cadre de dépouillement **pourront être aussi variés qu'il sera nécessaire.** En effet, le compte affecté à chaque exploitation doit pouvoir être utilisé, sur le plan de la technique de dépouillement, comme n'importe quel autre ensemble d'informations.

Principaux résultats

Parmi les principaux thèmes qui feront l'objet de dépouillements pour l'année 1967, citons :

— **la ventilation des exploitations agricoles par tranche de produit brut** ou de résultat brut, total par exploitation, ou moyen à l'hectare, ou moyen par actif ;

— le croisement du **revenu** avec les **principaux éléments de structure** des exploitations,

corrélation **taille-revenu**, **âge du chef-revenu**, **nombre d'actifs-revenu**, etc... ;

— **le calcul du revenu moyen** et des principaux résultats économiques de chaque tranche de taille SAU et des diverses catégories d'exploitation définies actuellement (en particulier, « orientations technico-économiques » du Réseau Comptable) ;

— **détermination immédiate** (par simple sommation en raison de l'agrégabilité des comptes individuels) des comptabilités économiques décontractées par département, par régions agricoles, par **sous-secteurs** de l'agriculture ou par divers sous-ensembles de l'univers des exploitations agricoles ;

— **la participation de ces résultats à l'établissement d'une typologie** : à condition d'admettre que la dispersion des revenus à l'intérieur d'une catégorie constitue un bon critère d'homogénéité (ce n'est évidemment pas le seul, ni peut-être le meilleur), on peut « segmenter » l'univers des exploitations en groupes homogènes, ce qui constitue un premier pas vers une typologie scientifique.

Prolongements pour 1970

Cette méthode qui a été conçue pour l'exploitation de l'enquête structure de 1967, sera applicable au RGA 1970, moyennant certaines adaptations et surtout certaines améliorations importantes que l'expérience de 1967 permettra d'apporter. La comparaison de ces deux années, catégories d'exploitations par catégories d'exploitations, améliorerait considérablement la connaissance des évolutions économiques entre les deux années.

Lorsque ce travail sera réalisé, on disposera, vers 1973, d'un ensemble d'informations très intéressant car toutes les exploitations saisies lors du recensement de 1970 auront forcément été déjà enquêtées en 1967 et il est d'ores et déjà prévu d'opérer systématiquement le rapprochement des deux bandes magnétiques (étude « concentration »). On serait donc en mesure d'étudier la **situation économique d'une même exploitation à deux dates différentes** et la manière dont les exploitations ont évolué entre 1967 et 1970, non seulement du point de vue de leur structure, mais aussi du point de vue de leur structure de production et de leur revenu. Des matrices de passage pourraient alors être construites qui constitueraient un outil prévisionnel extrêmement utile.

II — LES RESULTATS

INTRODUCTION

On trouvera ci-après les premiers résultats (2), encore partiels, de la méthode exposée ci-dessus. Rappelons qu'en raison de l'aspect **indirect** de leur obtention (répartition entre les exploitations de 1967 des flux monétaires de recettes et de dépenses saisis au niveau macro-économique par les comptes globaux), ils revêtent un caractère éminemment **approximatif**, voire exploratoire.

Leur validité est tributaire à la fois de la qualité des comptes globaux, notamment des comptes départementaux, et de la valeur des hypothèses faites à l'occasion de la répartition entre les exploitations des divers postes globaux de recettes et de dépenses. Elle est cependant garantie, en ordre de grandeur, par l'agrégabilité des résultats (leur sommation redonne les comptes nationaux) (3).

Dans leur état actuel, et compte tenu de leur **caractère encore exploratoire**, ces résultats permettent cependant de fournir d'utiles indications sur la répartition des exploitations agricoles d'après leur résultat brut en 1967 (total et par hectare) ainsi qu'une première analyse des principales caractéristiques de cette répartition. A noter qu'entre 1967 et 1970, le Résultat Brut d'Exploitation moyen par exploitation a augmenté de 27 % en francs courants, soit 7 % en francs constants (globalement, il a diminué de 2 % en francs constants).

Répartition des exploitations suivant leur résultat brut

Rappelons que le résultat considéré ici est le « résultat brut d'exploitation » (RBE) : valeur de la production commercialisée (y compris l'autoconsommation du ménage de l'exploitant) moins les achats et charges réelles courantes — **les amortissements et la rémunération du travail familial n'étant pas déduits, les revenus non agricoles éventuels n'étant pas**

pris en compte. Il s'agit donc là d'une estimation du revenu agricole brut réel de l'exploitant et de sa famille.

En 1967, le résultat annuel moyen par exploitation était de l'ordre de 16.300 F. Cependant, 30 % des exploitations françaises (plus de 500.000 unités) avaient un résultat inférieur à 5.000 F par an et 35 % (près de 600.000) avaient un résultat compris entre 5 et 15.000 F par an. Parmi les 35 % restant, 5 % (moins de 100.000) avaient un résultat supérieur à 50.000 F, mais elles représentent près de 20 % de la superficie totale et 33 % du revenu global de l'agriculture.

Pour illustrer autrement ces inégalités, on peut d'ailleurs signaler que les 50 % des exploitations les plus « pauvres » se partagent à peine 10 % du résultat brut total (ainsi que 25 % de la SAU et 17 % de la production totale), tandis que les quelques 200.000 exploitations les plus « riches » (12 % du total des exploitations) se partagent pratiquement la moitié du revenu global, et aussi 35 % de la surface et 45 % de la production.

L'hétérogénéité régionale n'est pas moins forte puisque le résultat moyen par exploitation varie de 10.200 F en Limousin à près de 46.000 F en région parisienne. On peut d'ailleurs constater (tableau 1) qu'en région parisienne, comme en Champagne ou en Picardie, presque 45 % des exploitations atteignent ou dépassent un revenu annuel de 30.000 F ; cette proportion tombe à 7 % en Franche-Comté, en Midi-Pyrénées et en Rhône-Alpes, et même à 5 % dans l'Auvergne et le Limousin. A l'inverse, la proportion des exploitations gagnant moins de 5.000 F par an atteint 35 à 40 % en Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes (sans parler du Languedoc et de la Provence où elle est supérieure mais s'explique par le grand nombre de très petites unités agricoles à temps partiel) alors qu'elle n'est que de 15 % environ en Picardie, dans le Nord et en Champagne.

Il convient de signaler, parmi ces exploitations les plus défavorisées, une proportion non négligeable d'exploitations que la méthode fait apparaître comme **déficitaires**. Etant donné qu'il n'est pas possible d'affirmer que ce résultat soit parfaitement conforme à la réalité, dans la mesure où il peut être en partie expliqué par des déficiences des statistiques de base ou de la méthode de calcul, on n'a pas fait apparaître dans les tableaux la coupure à zéro (RBE nul) qui, compte tenu de sa signi-

(2) Les développements qui suivent reprennent pour l'essentiel l'article paru dans les « Cahiers de Statistique Agricole », n° 1, mars 1972.

(3) A quelques exceptions près : on a en effet volontairement exclu certains flux qui intéressent la « branche » agriculture, mais ne concernent pas les exploitations (production des jardins familiaux, majorité de la production de bois, etc...) ainsi que certaines recettes ou dépenses comme les subventions reçues ou les salaires versés à des membres de la famille des exploitants.

fication économique particulière, aurait constitué une précision illusoire peu compatible avec le caractère fondamentalement approximatif des résultats de cette étude. (On trouvera cependant en annexe une analyse plus détaillée des causes d'apparition de RBE très faibles ou négatifs).

Le revenu par exploitant

Rappelons encore une fois que le résultat brut d'exploitation calculé dans cette étude représente effectivement le revenu brut (avant déduction des amortissements) dont dispose l'exploitant et sa famille. L'enquête de base de 1967 fournit pour chaque exploitation le nombre de travailleurs familiaux et leur temps de travail sur l'exploitation ce qui permet de calculer le nombre de « personnes - année - travail » (PAT familiales), une PAT équivalant à un travailleur à temps complet sur l'exploitation. Le nombre de PAT augmente évidemment de manière régulière avec la dimension de l'exploitation mesurée en RBE, mais moins vite que le RBE de sorte que le revenu moyen par PAT croît avec le RBE.

En moyenne le revenu annuel par PAT familial n'atteint 5.000 F que dans les exploitations fournissant un RBE d'environ 6.000 F. Cela signifierait qu'environ 45 % des exploitations françaises (regroupant très approximativement 20 % des PAT familiales) n'assurent à leurs travailleurs familiaux qu'une rémunération inférieure au SMIG (qui était environ de 5.100 F par an en 1967).

En raison de l'accroissement du nombre de travailleurs par exploitation à mesure qu'augmente l'importance de celle-ci, le revenu moyen de 10.000 F par travailleur familial n'est atteint que dans les exploitations d'au moins 20.000 F de RBE annuel. Dans les tailles supérieures, le nombre de PAT familiales par exploitation restant voisin de 2, le revenu moyen par travailleur demeure ensuite proche de la moitié du résultat global de l'exploitation.

Résultats économiques et surface de l'exploitation

La surface des exploitations croît très régulièrement avec l'importance du RBE total ; entre 4.000 et 200.000 F de RBE annuel, la variation de la surface moyenne en fonction du RBE est d'ailleurs pratiquement linéaire en logarithmes.

Inversement, la surface diminue avec le RBE moyen à l'hectare, au moins à partir d'un

revenu de 1.000 F par hectare. Un RBE de 10.000 F/ha est ainsi obtenu en moyenne sur une surface de 3 ha, un RBE de 50.000 F/ha sur une surface de 1,5 hectare, un RBE de 100.000 F/ha sur une surface inférieure à l'hectare ; par contre les RBE de moins de 1000 F/ha sont réalisés dans des exploitations dont la taille moyenne reste comprise entre 25 et 30 hectares. Dans ce domaine également, des résultats ultérieurs par tranche de taille SAU permettront de préciser ces indications trop rapides.

Le résultat brut d'exploitation moyen par hectare

En moyenne nationale, le RBE moyen par hectare, s'établit à environ 930 F/ha. On sait qu'il est beaucoup plus élevé dans certaines régions de cultures spéciales (Alsace : 1.700 F/ha, Provence : 1.500 F/ha) ou de polyculture riche (Nord : 1.600 F/ha, Bretagne : 1.400 F/ha), et qu'il est très faible en Auvergne, Limousin, Franche-Comté (moins de 600 F/ha), en Midi-Pyrénées (700 F/ha).

Plus de 35 % des exploitations françaises fournissent un résultat par hectare inférieur à 750 F tandis qu'à l'inverse : 20 % des exploitations dépassent 2.000 F/ha. Le premier groupe est surtout composé d'exploitations importantes en taille puisqu'il rassemble plus de 50 % de la superficie, mais seulement 20 % du résultat global ; au contraire le second groupe ne représente que 6 % de la surface mais 30 % du RBE total.

Si le RBE par exploitation caractérise l'importance économique de l'exploitation, le RBE par hectare rend directement compte du type de mise en valeur adopté par l'exploitant ; en gros : culture intensive ou culture extensive. Classées suivant leur résultat par hectare, les exploitations agricoles s'avèrent donc constituer une population hétérogène prenant souvent l'aspect d'un mélange de deux populations. Ce phénomène apparaît clairement dans l'aspect « bimodal » des histogrammes représentant la distribution des exploitations selon le RBE par hectare dans plusieurs régions où coexistent des exploitations spécialisées de petite taille et des exploitations importantes pratiquant des cultures classiques ou la grande culture.

Donc, à la différence des répartitions selon le RBE par exploitation qui sont assez régulières et même « normales » en logarithme, les distributions suivant le RBE par hectare ne présentent pas cette propriété.

Résultats économiques et orientation de la production

En moyenne, la production des exploitations agricoles se répartit de la manière suivante (1967) :

— production animale : 60 %, dont lait de vache : 19 % ;

— production végétale : 40 %, dont céréales : 15 %.

Mais cette structure se modifie considérablement selon les exploitations et le résultat total ou par hectare auquel elles parviennent.

Dans les plus petites exploitations, la production animale domine et croît régulièrement avec l'élévation du RBE pour atteindre 70 à 75 % de la production totale dans les tranches de RBE de 5.000 à 20.000 F par exploitation. La part du lait suit une évolution analogue et arrive à dépasser 25 %. Par contre, les céréales sont très minoritaires avec 5 à 10 % du produit brut total. La part des productions animales diminue ensuite rapidement pour devenir minoritaire dans les exploitations de plus de 50 à 60.000 F de RBE, et tomber à moins de 35 % dans les grosses exploitations de 150 à 200.000 F de RBE ; cependant que la part du lait devient négligeable. Corrélativement, les céréales augmentent régulièrement et atteignent 35 % du total dans ces plus grosses exploitations. (On note cependant, pour être complet, que dans les quelques très grosses exploitations obtenant un résultat supérieur à 200.000 F, on voit la tendance s'inverser avec une décroissance de la part des céréales et une reprise de la production animale à base de viande, le lait restant inexistant).

L'évolution de la structure de production des exploitations classées suivant l'importance de leur résultat par hectare appelle un commentaire peu différent : prédominance très marquée de la production animale (70 à 75 %) et du lait dans les exploitations ayant les rendements par hectare les plus bas (moins de 500 F par hectare), puis décroissance pour atteindre 35 % dans les RBE par hectare supérieurs à 10-15.000 F (décroissance portant particulièrement sur la viande dans les tranches intermédiaires de 800 à 2.000 F/ha) ; disparition progressive du lait dans les RBE par hectare les plus élevés, reprise de la production de viande dans les exploitations de très petite taille à revenu par hectare record et qui confinent aux exploitations « sans terre » (élevage de type industriel où la production animale devient d'ailleurs égale à 100 % et où le résultat ramené à l'hectare perd évidemment sa

signification). On notera par contre que la part des céréales, relativement importante (10 à 15 %) dans les exploitations à très faible RBE par hectare, augmente à 20-25 % dans les tranches intermédiaires (800 à 1.200 F par hectare), puis diminue très rapidement pour disparaître à peu près totalement au delà de 3.000 F par hectare. A partir de 3.000 F par hectare, la production majoritaire devient la production végétale, céréales exclues, dans laquelle les cultures spécialisées à très fort rendement par hectare prennent évidemment une place prépondérante.

En résumé, cette analyse confirme les trois points suivants :

— les productions animales dominent dans les exploitations à résultats médiocres ou moyens, qu'il s'agisse de résultats totaux ou par hectare ;

— les céréales sont associées aux rendements par hectare faibles ou moyens, mais aux résultats par exploitation très importants ;

— le lait est pratiquement absent des exploitations les plus rentables.

Importance des dépenses d'exploitation dans le RBE

En moyenne générale, le résultat brut d'exploitation est égal à la moitié de la production finale des exploitations : 50 % du chiffre d'affaires étant ainsi absorbé par les achats de produits ou services nécessaires à l'agriculture (« consommations intermédiaires » : 32 %) et par les charges d'exploitation (18 %). Ces proportions sont cependant loin d'être constantes pour toutes les exploitations.

On constate en effet clairement que la part des consommations intermédiaires et des charges dans la valeur de la production, diminue régulièrement avec la croissance du RBE total de l'exploitation ou du RBE moyen à l'hectare. Absorbant près de 100 % du chiffre d'affaires dans les exploitations ayant les plus faibles résultats (et évidemment plus de 100 % dans les exploitations en déficit), les dépenses totales tombent à 40 % de la production dans les exploitations ayant un RBE total supérieur à 200.000 F, et même à près de 25 % dans celles qui ont un RBE par hectare de plus de 20.000 F.

L'amélioration du résultat économique des exploitations est donc obtenue conjointement par une augmentation de la production (la production totale et par hectare croît régulièrement avec le RBE total et par hectare) et par une diminution régulière des diverses dépenses d'exploitation.

NOTE ANNEXE SUR LES REVENUS TRÈS FAIBLES ET LES REVENUS NÉGATIFS

L'importance numérique des classes de revenus très faibles ou négatifs figurant dans les résultats de cette étude, illustre l'importance économique du phénomène des bas revenus monétaires en agriculture. Ce phénomène ne peut cependant expliquer directement l'apparition dans les résultats d'une proportion non négligeable d'exploitations franchement déficitaires : 4,7 % des exploitations au niveau national (cette proportion pouvant d'ailleurs être nettement supérieure dans certaines régions comme la région parisienne, la Provence, la Haute-Normandie, etc...), soit environ 80.000 exploitations, se trouvent dans cette situation. Deux remarques, en effet, obligent à s'interroger sur la fiabilité de ce résultat.

a) Le revenu brut d'exploitation mis en évidence dans l'étude est, sur le plan conceptuel, un revenu monétaire réel, résultant de recettes et de charges « réelles », sans affectation de charges calculées. On peut donc affirmer que les exploitants en situation déficitaire doivent, pour vivre eux et leur famille — et pour financer le déficit de leur exploitation —, soit disposer de sources de revenu non agricoles, soit amputer leur capital (par exemple en vendant des terres ou du cheptel). Cette situation n'est pas normale ; en tout cas, il serait invraisemblable qu'elle soit durable.

b) Les résultats obtenus montrent que les exploitations déficitaires ne sont pas exclusivement composées de très petites unités marginales, mais comportent également une part

d'entreprises de taille appréciable, tant en surface qu'en chiffre d'affaires, en nombre de travailleurs, etc... Ceci laisse penser qu'en dehors de cas relativement exceptionnels ou transitoires, ces situations pourraient résulter de carences dans la méthode et être plus apparentes que réelles.

On est donc conduit à analyser plus en détail les diverses raisons qui peuvent expliquer l'apparition de revenus très faibles ou négatifs, qu'il s'agisse de situations réelles ou au contraire de lacunes de la méthode susceptibles de faire apparaître des déficits fictifs.

1 — Il convient de signaler tout d'abord que la présence de revenus extrêmement faibles, voire négatifs, peut constituer une réalité dans un certain nombre de cas :

— Rappelons en premier lieu la présence parmi les exploitations étudiées d'une proportion moyenne d'environ 3 % (soit en 1967 quelque 50.000 unités) **d'exploitations en voie de disparition**. Il n'est pas possible d'affirmer que les cessations d'activité soient dues à de véritables déficits en termes monétaires (elles peuvent en effet résulter seulement d'une insuffisance de revenu), mais la disparition effective est rarement un phénomène brutal et laisse subsister pendant une certaine période une exploitation dont la structure, telle qu'elle est saisie dans l'enquête de base, peut aisément s'analyser sous la forme d'une situation déficitaire.

Tableau 1. — Principaux résultats selon l'importance du RBE en 1967 (France entière)

RBE/Expl.	Moins de 5.000	— 5.000 à + 2.500	2.500 à 5.000	5.000 à 7.500	7.500 à 10.000	10.000 à 15.000	15.000 à 20.000	20.000 à 30.000	30.000 à 50.000	50.000 à 100.000	100.000 et plus	Ensemble
Nombre d'exploitations :												
— en milliers ..	21,4	274,9	228,4	186,8	155,3	245,0	169,6	195,1	139,8	67,5	24,6	1.708,5
— en %	1,2	16,1	13,4	10,9	9,1	14,3	9,9	11,4	8,2	4,0	1,4	100,0
SAU moyenne (ha)	36,2	5,9	6,4	9,3	12,2	15,7	20,0	25,0	33,8	50,7	97,0	17,6
% du RBE global..	— 3,2	0,7	3,0	4,1	4,8	10,8	10,5	17,0	18,9	16,2	17,0	100,0
RBE moyen (en F) :												
— par hectare ..	— 1.170	130	580	670	720	790	870	970	1.120	1.320	1.990	930
— par PAT fami- liale	— 39.300	1.200	4.100	5.100	5.900	7.200	9.100	11.900	17.700	32.400	109.400	11.300
Nombre moyen par exploitation :												
— de membres de la famille	3,5	2,8	3,1	3,4	3,6	4,0	4,3	4,6	4,8	4,9	5,0	3,8
— de PAT fami- liales	1,1	0,6	0,9	1,2	1,5	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	1,8	1,4
— de PAT sala- riées	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,9	3,1	0,3
Age moyen du chef	51	57	57	55	53	51	49	48	47	46	46	52
Production par ex- ploitation (F) ...	43.300 *	5.800	8.800	13.300	18.000	24.500	33.200	45.200	67.800	118.600	318.000	32.500
Part dans la production :												
— des consomma- tions interméd.	127	51	38	35	34	33	32	31	29	28	23	32
— des charges ..	71	37	20	18	17	17	16	15	15	16	16	18
— du RBE	— 98	12	42	47	49	50	52	54	56	56	61	50
— de la produc- tion animale ..	70	64	70	72	72	72	71	68	60	47	35	60
— du lait de va- che	8	16	22	25	25	26	26	25	20	12	3	19
— des céréales ..	8	7	6	6	7	8	9	12	17	25	29	15

* Résultats sans signification.

Tableau 2. — Répartition des exploitations selon leur RBE en 1967 (en %) par région

REGION DE PROGRAMME	Nombre d'exploitations	Moins de 5.000	— 5.000 à + 2.500	2.500 à 5.000	5.000 à 7.500	7.500 à 10.000	10.000 à 15.000	15.000 à 20.000	20.000 à 30.000	30.000 à 50.000	50.000 à 100.000	100.000 et plus	Ensemble
Région parisienne	15.214	8,8	11,9	5,2	4,4	3,6	6,8	5,9	9,8	14,0	15,5	14,0	100,0
Champagne	40.705	1,4	7,9	7,9	5,4	4,8	8,8	6,9	13,9	18,9	17,2	7,0	100,0
Picardie	36.465	1,7	7,4	6,4	5,9	4,8	8,1	7,5	14,6	20,7	15,0	7,9	100,0
Haute-Normandie	37.692	3,0	19,7	15,1	10,0	6,4	10,6	7,4	10,7	9,1	5,8	2,1	100,0
Centre	89.635	2,9	18,6	11,3	8,4	6,8	9,9	7,9	11,5	11,9	7,7	3,2	100,0
Basse-Normandie	84.888	0,5	8,7	13,0	12,8	10,8	17,2	11,9	13,2	8,3	2,9	0,6	100,0
Bourgogne	67.735	1,1	15,4	13,5	10,3	8,7	14,0	9,0	12,1	9,4	5,2	1,3	100,0
Nord	54.454	0,9	6,7	7,8	6,5	5,6	11,0	11,2	19,0	18,4	9,6	3,3	100,0
Lorraine	47.504	0,4	13,0	16,1	11,6	7,9	10,5	8,3	12,0	12,4	6,6	1,2	100,0
Alsace	37.528	0,8	10,6	14,7	11,9	9,4	12,4	9,5	13,4	13,0	3,7	0,4	100,0
Franche-Comté	34.197	2,0	14,2	10,7	9,7	9,5	18,2	15,0	14,0	5,6	1,1	0,1	100,0
Pays de la Loire	149.254	0,5	12,6	11,7	10,8	9,9	18,8	13,4	13,3	6,4	2,0	0,7	100,0
Bretagne	165.774	0,4	11,4	13,1	10,7	10,0	16,5	12,2	13,8	8,2	2,9	0,9	100,0
Poitou-Charentes	94.000	0,7	11,4	11,0	8,7	7,9	15,3	12,6	16,9	11,9	3,0	0,6	100,0
Aquitaine	129.510	1,1	13,2	13,6	12,6	10,6	16,9	11,6	11,2	6,0	2,3	0,9	100,0
Midi-Pyrénées	141.146	0,7	17,5	14,2	13,3	11,7	16,5	10,1	8,9	4,6	1,7	0,8	100,0
Limousin	53.560	0,9	16,5	18,4	16,1	12,5	16,1	7,8	6,7	3,4	1,2	0,3	100,0
Rhône-Alpes	152.829	1,2	21,2	16,6	13,7	10,3	14,2	8,1	7,8	4,5	1,9	0,6	100,0
Auvergne	81.608	0,8	17,8	17,1	13,9	11,0	16,5	9,1	8,0	3,9	1,4	0,3	100,0
Languedoc	110.729	1,4	33,0	16,5	9,8	7,0	10,5	6,8	6,9	4,6	2,6	0,8	100,0
Provence - Côte d'Azur - Corse	84.086	3,6	28,9	12,4	8,2	6,9	9,7	6,5	9,1	8,1	4,7	2,1	100,0
France entière	1.708.513	1,2	16,1	13,4	10,9	9,1	14,3	9,9	11,4	8,2	4,0	1,4	100,0

— Même dans une exploitation parfaitement viable, un RBE négatif peut constituer une **situation transitoire** parfaitement normale, par exemple, s'il s'agit d'une exploitation ayant d'importantes superficies en plantations non encore productives, ou ayant récemment constitué un important cheptel de souche, etc...

— Sur un plan plus structurel, il existe des « exploitations agricoles » (dont le nombre et la situation devraient faire l'objet de certaines recherches dans les années à venir) dont l'activité n'est pas directement, ou pas exclusivement, tournée vers l'agriculture mais plutôt vers l'obtention de ressources non agricoles : tel est le cas d'exploitations utilisant leur superficie comme territoires de chasse, entretenant un important parc de matériel agricole en vue d'exercer une activité d'entreprise de travaux, etc... Etant donné que l'étude ne retient que le revenu spécifiquement agricole, il est possible que « l'atelier agricole » de ces unités apparaisse déficitaire de manière partiellement artificielle.

— A ce cas se rattache celui des **exploitations dites « d'agrément »** dont la vocation normale est en quelque sorte le déficit, puisqu'elles sont censées procurer un service non valorisé, et en tout cas non valorisé par la méthode.

Ces diverses remarques permettent d'expliquer la présence dans la réalité d'exploitations produisant des revenus extrêmement faibles, pouvant devenir négatifs de manière **transitoire** (la situation se dénouant alors soit par la disparition de l'exploitation, soit par le retour à une situation normale). Elles permettent également d'expliquer la présence parmi les exploitations à résultats négatifs, d'exploitations marginales et d'exploitations de taille économique importante.

2 - Malgré ces raisons qui justifient l'existence de déficits réels sur le plan agricole, il est très probable qu'une partie non négligeable d'entr'eux résulte d'imperfection diverses dans les statistiques de base ou dans la méthode utilisée pour mener à bien cette étude.

— Il importe essentiellement en ce domaine de rappeler l'**aspect éminemment approximatif de la méthode de calcul utilisée** qui consiste à affecter aux exploitations des recettes et des dépenses en fonction des éléments de structure recueillis par l'enquête de 1967. Une telle approche ne permet pas de traduire cor-

rectement la situation réelle de certaines exploitations lorsqu'elle s'éloigne notablement de la moyenne départementale.

— En particulier, il est à craindre que des recettes provenant de rendements exceptionnellement élevés n'aient pu être prises en compte, alors que les charges correspondantes étaient comptabilisées, d'où l'apparition des situations artificiellement défavorables (l'erreur inverse étant également possible, mais moins probable). Il est vraisemblable également que l'affectation de certaines charges pour lesquelles il n'existait que très peu d'éléments d'information dans le questionnaire de l'enquête, a été réalisée de manière particulièrement grossière.

— Des situation anormales résultent également des lacunes affectant la **validité des comptes globaux**, en particulier des comptes départementaux. Certains postes de production peuvent avoir été sous-estimés (voire omis pour certaines productions peu importantes) ce qui prive des recettes correspondantes les exploitations pratiquant les spéculations concernées. Certains postes de dépenses, surtout, proviennent eux-mêmes, dans l'état actuel de l'information, de répartitions parfois hasardeuses de postes nationaux.

— Enfin, l'imperfection des statistiques de base peut consister en des enregistrements incorrects de la réalité au niveau des exploitations individuelles lors de l'enquête : ainsi par exemple (cf. ci-dessus) la prise en compte sur une exploitation de matériels exclusivement destinés à travailler sur d'autres exploitations, ou de salariés affectés à des tâches non agricoles, etc...

Toutes ces considérations, qui seront d'ailleurs précisées ultérieurement lorsque des résultats plus détaillés seront disponibles, conduisent à inciter le lecteur à une grande prudence dans l'interprétation des résultats concernant les classes de revenus négatifs qui apparaissent dans les tableaux. S'il est possible d'affirmer que l'étude permet de dégager une description relativement valable de la répartition des exploitations selon leurs résultats économiques, il convient de garder en mémoire son caractère approximatif et de considérer ces tranches, comme d'ailleurs les tranches de RBE les plus importants, comme des **queues de distribution** entachées d'une erreur d'estimation manifestement très forte.

DISCUSSION

M. Fourquié. — Quelle est la cohérence entre les besoins des animaux et les fournitures d'aliments, produits par l'exploitation ou achetés ?

Le bilan céréalier calculé à partir des ressources de l'exploitation peut être correct, mais en est-il de même pour les besoins en aliments du bétail ? Si les consommations d'aliments du bétail ne correspondent qu'à une répartition par règle de trois des consommations supposées du département (calculées elles-mêmes par décontraction de la production nationale d'aliments du bétail suivant des clefs approximatives), on peut aboutir à des incohérences au niveau des exploitations.

La deuxième approche qui consiste à réagréger les besoins en aliments du bétail de chaque exploitation, ne permet de vérifier la cohérence qu'au niveau national entre ressources et emplois des aliments du bétail.

M. Marticou. — Le fait de modifier le tableau de coefficients indiquant le comportement standard du rationnement, pour le faire coïncider avec la situation connue par ailleurs par les bilans, entraîne des divergences par rapport au tableau de base établi en collaboration avec les experts zootechniciens, sans que l'on soit à même de savoir quelle modification est la meilleure. Il en résulte que plusieurs tableaux de coefficients pourraient donner un résultat final satisfaisant à l'échelon global.

Le choix de l'un de ces tableaux de préférence aux autres (à l'exclusion de ceux qui seraient volontairement aberrants), entraînerait-il des différences importantes dans les calculs effectués au niveau des exploitations ?

M. J. Klatzmann. — La question essentielle, discutée ici, est susceptible de remettre en cause l'intérêt même des calculs présentés. A mon avis, en raison des différences très importantes qui existent entre les exploitations, des clés de répartition en ordre de grandeur peuvent suffire. Par exemple, si l'on veut étudier la répartition du bétail en France, il suffit de ne pas additionner purement et simplement des vaches et des moutons. Que l'on compte huit ou douze ovins pour un bovin ne changera pas grand chose à l'allure d'une carte synthétique de la répartition du bétail en France ! Or, si l'on utilise un grand nombre de clés de répartition, il y a peu de chance que toutes les erreurs s'ajoutent ; les compensations feront qu'en définitive les résultats seront généralement significatifs. Le risque existe toujours cependant, d'une erreur importante sur tel ou tel point. Ainsi certains des résultats relatifs au RBE par exploitation, présentés par M. Greiner, sont difficilement acceptables.

M. J. Poitevin. — L'approche présentée par M. Greiner repose sur une hypothèse fondamentale : les grandeurs nationales sont la référence ultime pour estimer la valeur des coefficients.

M. J. Klatzmann. — Mon optimisme quant à la valeur des résultats obtenus par les méthodes ici décrites est dû à l'expérience d'une étude effectuée en 1952, où j'avais essayé de répartir la valeur de la production agricole entre 8 catégories d'exploitations dans chaque département. Les statistiques étaient à l'époque moins nombreuses et

moins sûres qu'aujourd'hui, on n'utilisait pas d'ordinateurs et j'étais seul. Cependant les résultats relatifs à la valeur de la production par département n'étaient pas absurdes, si on les compare à ceux dont on dispose actuellement, malgré les « acrobaties » statistiques auxquelles j'avais dû me livrer.

Il est donc permis de penser que les résultats cités par M. Greiner, au degré de préparation où ils sont présentés, offrent un intérêt considérable, le risque d'erreurs ne devant cependant jamais être oublié.

M. J.N. Chatanay. — La cohérence signalée par M. Greiner, entre les résultats obtenus par sa méthode et le bilan céréalier, existe-t-elle à tous les niveaux, par exemple en ce qui concerne le résultat brut des exploitations ?

Pour traiter la valeur de cette méthode, plutôt que de rechercher la cohérence sur le plan national, ne serait-il pas plus probant de comparer les résultats obtenus avec ceux que peuvent fournir l'observation directe des résultats d'exploitation, par le canal par exemple du niveau comptable européen ?

M. Cl. Baillet. — La recherche systématique de la cohérence au niveau global est certes une nécessité, mais elle représente aussi un risque non négligeable dès lors qu'elle n'est pas complétée par la recherche systématique de la cohérence au niveau micro-économique. Sans ce complément, on doit considérer que les erreurs se compensent et qu'une sur-évaluation pour un type d'exploitation dans une région donnée suppose une sous-évaluation équivalente pour un autre type d'exploitation. Dès lors que l'objectif visé est de décrire la situation diversifiée de l'agriculture en vue d'éclairer l'action, notamment en matière de politique agricole, toutes les précautions doivent être prises. Il paraît opportun de mettre à profit les données comptables d'exploitations actuellement disponibles ; la fiabilité des résultats de la méthode s'en trouvera renforcée.

M. Rainaut. — Les quantités globales évaluées au niveau national sont les mieux connues, ne serait-ce que parce qu'elles permettent de se « brancher » sur les statistiques du Commerce Extérieur dont il n'existe aucun équivalent à des niveaux géographiques plus fins.

Quant on ne dispose pas de statistiques précises décrivant en détail la réalité, il faut accepter de travailler sur des représentations schématiques, en étant conscient de leurs limites. Ces représentations sont préférables du point de vue opérationnel à une absence totale d'informations.

M. Ousset. — Une double démarche est nécessaire : l'une globale, est basée sur le compte national ; l'autre est vouée à l'information, régionale, départementale ou de l'exploitation.

En effet, au niveau national, on est amené à faire de multiples ajustements tenant à la provenance des informations : industrie, consommation, etc... On est amené par ailleurs à remettre en question des informations considérées comme sûres, telles celles des Douanes ; donc l'information est améliorable.

Si on se base sur une seule source d'information, si on se fonde sur le seul compte national, on risque d'additionner et même de multiplier les erreurs. C'est pourquoi dans les comptes régionaux que j'ai élaborés pour l'INSEE, il a fallu traiter à la fois des données régionales et d'autres résultant de la décontraction. J'ai dû calculer les écarts entre sources départementales et comptes nationaux afin de dégager l'origine des écarts sur quantités, prix, valeurs statistiques comparables, et d'autres écarts dus à des redressements effectués par les comptables nationaux.

Il paraît essentiel de confronter en permanence les multiples sources, afin de connaître les écarts et d'en rechercher l'origine ; cela implique un travail considérable et difficile. Par ailleurs, il est nécessaire de rechercher et dégager la signification des coefficients utilisés ; ceux-ci peuvent avoir diverses significations (moyenne, mode calculé sur une ou plusieurs années, norme).

Dans la comptabilité analytique d'exploitation, on fait quelquefois des calculs de prix de revient rétrospectifs ; on utilise aussi des standards, par rapport auxquels on dégage des écarts ayant de multiples origines. Pour expliquer ces résultats, le travail nécessaire : recherche de source et exploitation des informations existantes, serait considérable.

M. Le Muet. — M. Greiner a fait part de l'attitude des experts étrangers (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne) rencontrés au début de son travail : ceux-ci ne semblent pas avoir eu l'idée de « cadrer » les grandeurs micro-économiques (au niveau de l'exploitation) sur les grandeurs macro-économiques (au niveau national). Ceci peut s'expliquer tout simplement, au moins pour la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, par le fait que, ces pays disposent d'une

masse de données micro-économiques fiables très supérieure à ce qui est disponible en France. Le nombre d'exploitations faisant de la comptabilité et de la gestion est très grand ; l'incitation de la fiscalité y est puissante depuis longtemps.

M. J.N. Chatanay. — Pour quelles raisons M. Greiner n'a-t-il pu appliquer sa méthode au calcul des amortissements ? L'intérêt que représente ce type de travaux pour la poursuite de la politique agricole est fondamental, il s'agit là d'une contribution essentielle. Le maximum d'efforts et de recherches devrait être apporté à perfectionner cette méthode, afin de parvenir à une classification économique des exploitants aussi proche que possible de la réalité.

M. M. Petit. — L'estimation est fondée sur l'hypothèse d'un niveau technique (ou de technicité) constant pour tous les agriculteurs (mêmes rendements des productions végétales, même besoins des animaux). Les résultats obtenus sous-estiment vraisemblablement les disparités de revenu à l'intérieur de l'agriculture. On disposerait donc d'une estimation par défaut de ces disparités. Mais vous obtenez des RBE négatifs. L'hypothèse de technicité uniforme peut être, au moins en partie, tenue pour responsable de cette anomalie. En effet, cette hypothèse, synonyme de productivités moyennes constantes des différents facteurs de production, conduit sans doute à surestimer les consommations intermédiaires plus que les productions finales dans les exploitations les plus pauvres, ce qui revient à sous-estimer leur revenu. Il y a donc là une cause de surestimation et non plus de sous-estimation des disparités de revenu.

M. Cl. Baillet. — La procédure visant à assurer la cohérence des comptes globaux peut être la source de RBE négatifs du fait de la surévaluation de certains autres RBE.